



Relance d'une succession qui traîne

Par franck6789

Bonjour suite au décès de mon père la succession est toujours en cours. j'ai choisi un autre notaire que ma s?ur. Le notaire de ma s?ur est le notaire principal, et celui que j'ai choisi est la pour m'assister. comme la succession n'est toujours pas réglée et que mon père est décédé depuis plus d'un an maintenant j'aimerais adresser un courrier au notaire pour le relancer. A votre avis dois-je m'adresser uniquement au notaire que j'ai choisi, ou dois-je adresser un courrier aux deux notaires?

Merci d'avance pour vos renseignements.

Par jpgroussard

Bonjour Franck,

si vous avez votre propre notaire c'est à lui de "travailler" pour vous tout en suivant vos directives. Il est comme un avocat. Si vous n'êtes pas content de sa prestation, changez de notaire.

Mais si votre notaire ne vous répond pas lorsque vous essayez de lui parler, c'est normal. Un notaire (avocat) répond au téléphone uniquement dans les films.

Cela étant donné, vous pouvez toujours insister !

Cdlit

Par yapasdequoi

Bonjour,

Certains notaires (modernes) répondent par mail et assez rapidement. Les notaires (à l'ancienne) ne répondent aux questions que dans le cadre d'un rendez-vous à leur étude.

A vous de voir le style que vous préférez et/ou de vous adapter à son mode de fonctionnement.

Par franck6789

Merci beaucoup pour vos réponses.

Mais, le notaire principal étant celui choisi par ma soeur, ne dois-je pas également le relancer?(mon notaire n'est malheureusement là que pour m'assister auprès du notaire principal).

Par LaChaumerande

Bonjour

Certains notaires (modernes) répondent par mail et assez rapidement. Si seulement. Dans les deux dernières années, 4 notaires pour des affaires différentes, 3 qui ne répondaient pas.

Mais, le notaire principal étant celui choisi par ma soeur, ne dois-je pas également le relancer ? (mon notaire n'est malheureusement là que pour m'assister auprès du notaire principal).Vous ne pouvez pas plus que votre s?ur avec votre notaire.

Soyez patient, la succession de mon père traîne depuis bientôt deux ans, un de mes frères ayant pris son notaire, et nous arrivons bientôt au bout.

Vous pouvez toujours solliciter un rdv en visio entre le notaire successoral et votre notaire et vous.

Par kang74

Bonjour

Où en êtes vous de la succession pour affirmer qu'un des notaires a une responsabilité dans la lenteur de la procédure ?

Si un notaire constate qu'il y a des désaccords entre les héritiers sur certains points , il ne peut rien faire à part attendre qu'un des héritier entame une procédure pour régler ce point de litige .

Si c'est le cas et qu'aucun des héritiers n'y fait rien, cela peut durer encore longtemps ...